

Questions/ réponses séance d'information MP MOR1605411-10048

Vendredi 23 Aout 2024

Q1 : Aucun plan n'étant disponible, une esquisse schématique est-elle suffisante ?

R1 : Une esquisse schématique peut être suffisante, à condition de la détailler au maximum. Il revient au soumissionnaire de faire le relevé.

Q2 : La rédaction du cahier des charges (prescriptions techniques) pour l'achat du mobilier est-il concerné par cette mission ?

R2 : Oui, le soumissionnaire sera chargé de rédiger le cahier des charges pour l'achat du mobilier.

Q3 : Est-t- il possible de réaménager la répartition du délai du marché (études et travaux) ? En effet, 2 mois pour les études paraissent insuffisants. Alors que le délai de 8 mois pour les travaux paraît plus que suffisant.

R3 : Le projet prendra fin en juin 2025, il n'est donc pas possible d'allonger le délai du marché. Cependant le soumissionnaire peut proposer une répartition différente en gardant la même durée totale d'exécution.

Q4 : L'accès aux personnes à mobilité réduite fait-il partie de vos exigences ?

R4 : Vu les contraintes budgétaires du projet, le RDC sera dédié à tous les services nécessaires. Les personnes à mobilité réduite n'auront donc pas à se déplacer dans les étages.

Q5 : Est-il possible d'avoir une idée sur le budget ?

R5 : Le budget total pour les travaux d'aménagement et le mobilier est de 1 000 000 DH. Le matériel informatique (ordinateurs, tablettes..) peut être supporté éventuellement par une autre ligne budgétaire.

Q6 : L'aménagement extérieur est prévu ?

R6 : Il est compris dans la phase d'études mais il ne peut pas être supporté par le projet

Q7 : Un groupement d'architectes marocains et français peut soumissionner ?

R7 : Un groupement peut tout à fait soumissionner. Les soumissionnaires ne peuvent être discriminés en raison de leur nationalité. Ils doivent être en règle avec la fiscalité nationale.